

OBSERVATIONS DES ASSOCIATIONS PAR RAPPORT AUX POINTS D'ÉTAPE VALIDÉS PAR LES ÉLUS (remis en séance le 12 Décembre) ET DE SON COMPTE-RENDU (reçu le 7 janvier) :

1. Artificialisation du territoire :

Nous remarquons la décision prise par les élus de déclasser 950 ha de terres à urbaniser. Nous attendons de voir comment les communes vont s'arranger pour équilibrer cet effort qui leur est imposé par la loi.

Nous nous interrogeons sur la place des autorisations d'exploitations de gravières autorisées dont il est mentionné qu'elles n'entrent pas dans le calcul de réduction de la consommation foncière ScoT dans la mesure où elles ont été autorisées par arrêtés préfectoraux. Etant donné la superficie impactée, cette posture nous semble biaisée et intenable.

Les gravières de Varilhes, par exemple, sont considérées comme des "activités industrielles existantes". Peut-il y avoir deux poids, deux mesures ? Nous avons interrogé l'InterScoT qui nous a renvoyé vers le ScoT du Sud Toulousain qui nous a répondu que, pour leur part, ils avaient comptabilisé les surfaces de gravières dans les surfaces de zones d'activités économiques.

Nous demandons que ce sujet soit remis à l'ordre du jour.

On peut lire également dans le compte-rendu que "les élus ScoT ne souhaitent pas aller au-delà de l'objectif de 50% de réduction de l'artificialisation des terres naturelles et agricoles". Nous en prenons acte. Mais nous leur rappelons quand même que le rythme d'artificialisation du territoire a été le double de la moyenne nationale pendant la période de référence.

2. Trame verte et bleue :

Nous notons également que "la Trame Verte et Bleue doit servir de cadre à l'aménagement du territoire"; ce qui laisse entendre que sa définition devrait PRÉCÉDER les projets de communes et de communautés de communes. Ce qui n'est absolument pas le cas. En réalité, si "les réservoirs" sont partiellement identifiés, il est loin d'en être de même pour "les corridors". Des aménagements doivent en toutes hypothèses être envisagés afin d'éviter l'urbanisation complète entre Pamiers, Saint Jean du Falga et La Tour du Crieu.

3. Transports :

Pour ce qui est des transports, nous ne sentons pas de prise de conscience de la part des élus qui continuent à ne jurer que "par un service de transports collectifs efficace", par "des projets multimodaux et intermodaux" qui ne répondront jamais aux nécessités de l'étalement urbain existant et irréversible ni à celles d'un milieu rural peu dense (cf. l'échec de la navette gratuite de Pamiers).

La problématique du "dernier kilomètre" n'est pas prête d'être résolue et la voiture individuelle a encore de beaux jours devant elle.

Françoise MATRICON
Sarnac
09120 VENTENAC
fr.matricon@wanadoo.fr